# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision : 7 Juin 2024 Version : 12.05

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : SIGMA FLUORESCENT PAINT

Code du produit : 00907724

**Autres moyens d'identification** 

Non disponible.

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation du produit** : Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/ : Revêtement.

du mélange

**Utilisations non** 

: Le produit n'est pas destiné, étiqueté ou emballé pour l'usage du consommateur.

recommandées

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Pittsburgh Paints Nigeria Limited

1, Coker Street, Coker Bus-stop, Badagry Expressway, Orile Iganmu, Lagos

Nigeria

Tel: 00 234 (0) 8138672483

Adresse email de la

personne responsable

pour cette FDS

: PS.ACEMEA@ppg.com

1.4 Numéro d'appel

d'urgence

: 00234 127 173 85

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 3, H226 Carc. 1B, H350 STOT SE 3, H336 STOT RE 1, H372 Aquatic Chronic 2, H411

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

French (FR)	Nigeria	1/16
	11.3-11.	

SIGMA FLUORESCENT PAINT

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

Pictogrammes de danger









**Mention d'avertissement** 

Mentions de danger

: Danger

: Liquide et vapeurs inflammables.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Peut provoquer le cancer.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

**Prévention** 

: Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des veux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

: Recueillir le produit répandu.

**Stockage** Élimination : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P280, P210, P273, P391, P403 + P233, P501

Ingrédients dangereux

: Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances

aromatiques (2 à 25 %) > 0.1% cumène

butanone-oxime

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Contient du (de la) méthacrylate d'isobutyle et butanone-oxime. Peut produire une

réaction allergique.

**Annexe XVII - Restrictions** applicables à la fabrication, : Réservé aux utilisateurs professionnels.

à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les

: Non applicable.

enfants

dangereux

Avertissement tactile de

danger

: Non applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères PBT ou vPvB

: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoguer une

irritation.

SIGMA FLUORESCENT PAINT

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
Hydrocarbures, C9-C12, n- alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %) > 0.1% cumène	REACH #: 01-2119458049-33 CE: 919-446-0 CAS: 64742-82-1	≥25 - ≤50	Flam. Liq. 3, H226 Carc. 1B, H350 STOT SE 3, H336 STOT RE 1, H372 (système nerveux central (SNC)) (inhalation) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	Carc. 1B, H350: C ≥ 25% EUH066: C ≥ 20%	[1] [2]
méthacrylate d'isobutyle	REACH #: 01-2119488331-38 CE: 202-613-0 CAS: 97-86-9 Index: 607-113-00-X	<1.0	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 STOT SE 3, H335	-	[1] [2]
butanone-oxime	REACH #: 01-2119539477-28 CE: 202-496-6 CAS: 96-29-7 Index: 616-014-00-0	≤0.30	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Carc. 1B, H350 STOT SE 1, H370 (voies respiratoires supérieures) STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 (système sanguin) Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	ETA [oral] = 100 mg/kg ETA [dermique] = 1100 mg/kg	[1] [2]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### **Type**

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux

: Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.

Inhalation

: Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

French (FR)	Nigeria	3/16
	11190114	U, . U

Code : 00907724 Date d'édition/Date de révision : 7 Juin 2024

SIGMA FLUORESCENT PAINT

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Contact avec la peau Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au

savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants

ni de diluants.

Ingestion En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de

formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les

retirer, ou porter des gants.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer Inhalation

somnolence ou vertiges.

Contact avec la peau : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la

peau.

Ingestion : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

#### Signes/symptômes de surexposition

: Aucune donnée spécifique. Contact avec les yeux

Inhalation Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Contact avec la peau

> irritation sécheresse gerçure

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le Note au médecin traitant

traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction** appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

French (FR)	Nigeria	4/16

SIGMA FLUORESCENT PAINT

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Dangers dus à la substance ou au mélange

Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

- : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

French (FR) Nigeria 5/16

SIGMA FLUORESCENT PAINT

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

 Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker entre les températures suivantes: 0 à 35°C (32 à 95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

French (FR) Nigeria 6/16

SIGMA FLUORESCENT PAINT

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### **Limites d'exposition professionnelle**

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %) > 0.1% cumène	UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe). TWA: 300 mg/m³ Forme: Vapeurs TWA: 52 ppm Forme: Vapeurs
méthacrylate d'isobutyle	IPEL (-). TWA: 50 ppm STEL: 75 ppm
butanone-oxime	IPEL (-). TWA: 3 ppm STEL: 9 ppm

Procédures de surveillance recommandées : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

#### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

**Protection des mains** 

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquement répété, des gants de classe de protection 6 (temps de

rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EM 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de

rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés.

French (FR) Nigeria 7/16

Code : 00907724 Date d'édition/Date de révision : 7 Juin 2024

SIGMA FLUORESCENT PAINT

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Gants : Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

Recommandé: caoutchouc nitrile, néoprène

**Protection corporelle** 

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** 

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique: Liquide.Couleur: DiversesOdeur: Caractéristique.

Seuil olfactif

Point de fusion/point de

congélation

: Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: -43.77°C

(-46.8°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: 1,2,4-triméthylbenzène. Moyenne pondérée: -63.43°C (-82.2°F)

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: >37.78°C

intervalle d'ébullition Inflammabilité

Limites supérieures/

inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

mintoo a oxpio

: Non disponible.

: Non disponible.

Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 1.4% Seuil maximal: 7.6% (naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré)

Point d'éclair

d'éclair : Vase clos: 38°C

Température d'autoinflammabilité

:	Nom des composants	°C	°F	Méthode
	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %) > 0.1% cumène	>230	>446	

Température de décomposition

: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).

pH .

: Non applicable. insoluble(s) dans l'eau.

Viscosité : Cinématique (température ambiante): >400 mm²/s

Cinématique (40°C): >21 mm²/s

French (FR) Nigeria 8/16

Code : 00907724 Date d'édition/Date de révision : 7 Juin 2024

SIGMA FLUORESCENT PAINT

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Solubilité(s)

SupportRésultatl'eau froideNon soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable.

Pression de vapeur

Now doe	Pressio	on de vap	eur à 20 °C	Pression de vapeur à 50 °C		
Nom des composants	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %) > 0.1% cumène	1.7	0.23				

Taux d'évaporation

: 0.415 (nonane) comparé à acétate de butyle

**Densité relative** 

: 0.79

Densité de vapeur

Plus haute valeur connue: 4.4 (Air = 1) (nonane). Moyenne pondérée: 4.31 (Air =

1)

Propriétés explosives

: Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur

ou de poussière avec l'air est possible.

: Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.

Propriétés comburantes

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne

#### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit

ou ses composants.

: Non applicable.

10.2 Stabilité chimique

: Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse

ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

: Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à

des températures élevées.

Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

10.5 Matières incompatibles

: Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement

exothermiques: agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières

suivantes: oxydes de carbone

French (FR) Nigeria 9/16

Code : 00907724 Date d'édition/Date de révision : 7 Juin 2024

SIGMA FLUORESCENT PAINT

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso- alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %) > 0.1% cumène	DL50 Voie orale	Rat	>15000 mg/kg	-
méthacrylate d'isobutyle butanone-oxime	DL50 Voie orale DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Rat Lapin Rat	6.4 g/kg 1100 mg/kg 100 mg/kg	- - -

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Irritation/Corrosion
Conclusion/Résumé

Peau : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Yeux : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Respiratoire : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

**Sensibilisation** 

Conclusion/Résumé

Peau: Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.Respiratoire: Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

**Mutagénicité** 

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

<u>Cancérogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %) > 0.1% cumène	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
méthacrylate d'isobutyle	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
butanone-oxime	Catégorie 1	-	voies respiratoires supérieures
	Catégorie 3		Effets narcotiques

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %) > 0.1% cumène	Catégorie 1	inhalation	système nerveux central (SNC)
butanone-oxime	Catégorie 2	-	système sanguin

#### **Danger par aspiration**

French (FR)	Nigeria	10/16

Code : 00907724 Date d'édition/Date de révision : 7 Juin 2024

SIGMA FLUORESCENT PAINT

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Nom du produit/composant	Résultat
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %) > 0.1% cumène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies

d'exposition probables

: Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer

somnolence ou vertiges.

Ingestion : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la Contact avec la peau

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Aucune donnée spécifique. Ingestion

Contact avec la peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

> irritation sécheresse gerçure

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

## Exposition de courte durée

**Effets potentiels** 

immédiats

: Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

**Exposition prolongée** 

**Effets potentiels** 

immédiats

: Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible. Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et

entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

: Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau Cancérogénicité

d'exposition.

Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Toxicité pour la : Aucun effet important ou danger critique connu.

reproduction

**Autres informations** : Non disponible.

French (FR) Nigeria 11/16

Code : 00907724 Date d'édition/Date de révision : 7 Juin 2024

SIGMA FLUORESCENT PAINT

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. L'exposition répétée à des concentrations élevées de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire et des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols à des concentrations supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

#### 11.2.2 Autres informations

Non disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %) > 0.1% cumène	Chronique NOEC 0.097 mg/l Eau douce	Daphnie	21 jours

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/ composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
alcanes, iso-alcanes, composés cycliques,	OECD 301 F 301F Biodégradabilité facile - Essai de respirometrie manométrique	75 % - Facilement - 28 jours	-	-

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %) > 0.1% cumène	-	-	Facilement

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
méthacrylate d'isobutyle	2.95	-	Faible
butanone-oxime	0.63	5.01	Faible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition : Non disponible.

sol/eau (Koc)

Mobilité : Non disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

French (FR)	Nigeria	12/16

Code : 00907724 Date d'édition/Date de révision : 7 Juin 2024

SIGMA FLUORESCENT PAINT

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Non disponible.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

### **Déchets Dangereux**

#### Oui.

#### Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet	
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	

#### **Emballage**

## Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Type d'emballage	Catalogue Européen des Déchets	
Récipient	15 01 06	emballages en mélange

#### Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Nigeria

13/16

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PAINT	PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III

French (FR)

Date d'édition/Date de révision Code : 00907724 : 7 Juin 2024

SIGMA FLUORESCENT PAINT

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Oui. Yes. The environmentally 14.5 Dangers pour l'environnement hazardous substance mark is not required. (Naphtha (petroleum), Not applicable. **Substances** Non applicable. hydrodesulfurized heavy) polluantes de l'environnement marin

#### Informations complémentaires

ADR/RID : Ce liquide d'une viscosité de classe 3 qui est également dangereux pour l'environnement n'est pas

sujet à des règlementations dans des contenants d'un volume inférieur à 5 l, pourvu que ces contenants répondent aux dispositions 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 en accord avec la

disposition 2.2.3.1.5.2.

Code tunnel : (D/E)

**IMDG** : This class 3 viscous liquid that is also environmentally hazardous is not subject to regulation in

packagings up to 5 L, provided the packagings meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2 and

4.1.1.4 to 4.1.1.8 according to 2.3.2.5.

: Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement peut être affiché s'il est exigé **IATA** 

par d'autres réglementations sur le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO

: Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

**Annexe XIV** 

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII -**: Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Restrictions applicables** à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de

certains articles dangereux

Précurseurs d'explosifs : Non applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

French (FR) Nigeria 14/16

Code : 00907724 Date d'édition/Date de révision : 7 Juin 2024

SIGMA FLUORESCENT PAINT

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage

des substances et des mélanges DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Texte intégral des mentions

H abrégées

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

Provoque une irritation cutanée. H315

Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Provoque de graves lésions des yeux. H318

Peut irriter les voies respiratoires. H335 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H336

Peut provoquer le cancer. H350

Risque avéré d'effets graves pour les organes. H370

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions H372

répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] : Acute Tox. 3 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3 Acute Tox. 4 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4

Aquatic Chronic 2 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE

MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

Asp. Tox. 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 Carc. 1B CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1B

Eye Dam. 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -

Catégorie 1

Flam. Liq. 3 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3

Skin Irrit. 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -

Catégorie 2

Skin Sens. 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 Skin Sens. 1B SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B

STOT RE 1 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES

CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1

STOT RE 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES

CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2

STOT SE 1 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES

CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 1

STOT SE 3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES

CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

<u>Historique</u>

Date d'édition/ Date de

révision

: 7 Juin 2024 : 7 Juin 2024

Date de la précédente édition

Élaborée par : EHS

French (FR) Nigeria 15/16

Code : 00907724 Date d'édition/Date de révision : 7 Juin 2024

SIGMA FLUORESCENT PAINT

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Version : 12.05

#### Renonciation

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasinage et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.

French (FR) Nigeria 16/16